

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 25 avril 2025

N° CP-2025-3-5-1

N° **applicatif** 11939

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction du bilinguisme

Service consulté

FINANCEMENT PARTENARIAL EN FAVEUR DE LA LANGUE RÉGIONALE

Résumé : Le présent rapport vous propose de soutenir six structures œuvrant pour la langue régionale, partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace. Ces subventions destinées au fonctionnement et à la réalisation de projets représentent au total 253 000 € en fonctionnement, dont 200 000 € affectés à l'OLCA (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle). Le reste se répartit en faveur de l'Association Eltern Alsace (25 000 €), la Fédération Alsace Bilingue (12 000 €), Culture et Bilinguisme (10 000 €), A Livre Ouvert (3 000 €) et Heimetsproch ùn Tradition (3 000 €).

Il vous est donc proposé d'approuver l'attribution de ces subventions de fonctionnement, ainsi que deux conventions :

- la convention de financement en faveur de l'OLCA au titre de l'année 2025 à conclure avec l'OLCA pour le versement de la subvention de 200 000 € dans l'attente de la dissolution de la structure et son intégration dans l'office public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle à créer en 2025 ;
- et la convention de partenariat en faveur d'Eltern Alsace portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € dans le cadre de l'aide au développement de l'enseignement bilingue paritaire et immersif au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Soutien aux associations

Dans le cadre de sa stratégie de soutien en faveur du bilinguisme approuvée le 31 mai 2021 (délibération n° CD-2021-5-4-1), la Collectivité européenne d'Alsace souhaite être un partenaire majeur des initiatives locales en faveur de la langue régionale.

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé une stratégie ambitieuse pour développer, accompagner et consolider l'apprentissage et la pratique de la langue régionale. Plusieurs partenaires associatifs œuvrent aux côtés de la Collectivité pour une meilleure lisibilité de la langue et de la culture régionale d'Alsace.

En 2022, soucieuse d'obtenir une véritable photographie de la pratique de la langue régionale d'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace a mené une large enquête auprès de 4 000 personnes. Si pour 73 % des Alsaciens, la langue régionale est le dialecte alsacien et pas l'allemand standard, ils ne sont plus que 3% dans la tranche d'âge des 18 ans et moins à pratiquer l'alsacien. La transmission dans le cercle familial est quasi inexistante et pourtant, les Alsaciens tiennent fortement à ce patrimoine linguistique et sont dans l'attente d'un signal fort et concret de la part de la Collectivité européenne d'Alsace pour le sauver et le promouvoir.

Pour réussir, la Collectivité européenne d'Alsace a besoin du réseau de partenaires qui œuvrent à la pérennité de la langue régionale. Ces associations contribuent à cette noble cause et n'ont pas toujours les ressources financières nécessaires pour fonctionner de manière efficace et sereine. Ce rapport présente donc les aides concrétisant le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace en leur faveur.

Partenariat renforcé avec l'OLCA pour l'année 2025

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) est un partenaire de longue date des Départements alsaciens puis de la collectivité ensuite. Il a pour objet de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace et de la Moselle par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturelles au bénéfice de tous les opérateurs publics, mais aussi de divers acteurs éducatifs, culturels, sociaux et économiques qui s'engagent dans ce domaine.

La convention de partenariat entre la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'OLCA, qui a été reconduite en 2024 avec la même répartition financière qu'en 2023, à savoir une contribution financière de 268 130 € pour la Région Grand Est et une contribution de 400 000 € pour la Collectivité européenne d'Alsace, est arrivée à échéance. En 2025, la Région Grand Est, qui s'est retirée du Conseil d'Administration de l'OLCA en août 2024, ne souhaite pas verser sa contribution 2025 en faveur de l'OLCA, mais directement en faveur du nouvel office public pour la langue régionale d'Alsace et de Moselle qui absorbera l'OLCA et sera créé au deuxième semestre 2025.

Ainsi, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace signe une convention de financement bilatérale avec l'OLCA uniquement, pour une contribution d'un montant de 200 000 €, dans l'attente de la dissolution de l'association, dont les salariés ont vocation à intégrer le futur office public pour la langue et culture régionale attendu au deuxième semestre 2025.

La convention de financement y afférente qu'il vous est proposé d'approuver s'inscrit dans le prolongement de celle de 2024 et s'articule autour de quatre axes de travail :

Axe 1 - mettre en œuvre un plan d'actions pour développer, sur l'ensemble du territoire, les langues et les cultures régionales dans tous les domaines d'activité ;

Axe 2 - susciter et promouvoir la création de manifestations et de produits culturels innovants ;

Axe 3 - rendre visibles et audibles les langues et cultures régionales ;

Axe 4 - évaluer les actions menées.

Soutien à l'association « Eltern Alsace » au titre de l'année scolaire 2025-2026

« Eltern Alsace » s'engage depuis 1995 pour permettre qu'un maximum d'enfants puisse accéder à l'enseignement bilingue précoce dans le cadre de l'école publique.

L'association soutient les parents pour obtenir des ouvertures de sites et défend leurs intérêts et ceux des enfants tout au long du cycle scolaire.

Ainsi, elle organise des réunions d'information et accompagne les parents dans les démarches administratives, scolaires et extra-scolaires de leurs enfants. Elle accompagne également les jeunes dans leur intégration professionnelle dans un contexte transfrontalier notamment via sa bourse aux stages. L'association dispose également d'un site internet qui est régulièrement alimenté et elle assure la rédaction, l'impression et la diffusion du journal « l'Eltern ».

L'association « Eltern Alsace », qui a pour président Monsieur Claude Froehlicher, compte environ 740 adhérents et mène divers projets en faveur du développement du bilinguisme.

L'association propose également son aide aux établissements scolaires pour le recrutement, devenu difficile, d'enseignants en allemand. Elle est principalement financée par la Région Grand Est (25 000 €) pour son fonctionnement. Pour rappel, la Collectivité européenne d'Alsace, à l'instar de la Région Grand Est, lui a également attribué en 2024 une subvention de fonctionnement de 25 000 € via une convention de partenariat pour l'année scolaire 2024/2025.

Pour l'année scolaire 2025/2026, l'association souhaite poursuivre les missions précisées dans la convention jointe et ce malgré la fin de certains financements européens (projet Interreg Recrutorrs) et la diminution de la contribution au projet Eurostages via la Convention quadripartite.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à cette association à hauteur de 25 000 € pour l'année scolaire 2025/2026 pour permettre à Eltern Alsace de poursuivre l'ensemble de ces projets, et d'approuver la convention financière y afférente.

La Fédération Alsace Bilingue - Verband zweisprachiges Elsass

Créée en 2014, elle regroupe 23 associations alsaciennes actives dans le domaine de la promotion des langue et culture régionales, dont les principales sont : APEPA, ABCM Zweisprachigkeit, ELTERN Alsace, Culture et Bilinguisme, Initiative Citoyenne d'Alsace, Heimetsproch un Tradition, Fonds International pour la Langue Alsacienne, Fondation Entente Franco-Allemande, Grenz-Up, etc. Ces associations ont fait le choix d'adhérer à cette fédération pour pouvoir agir ensemble et réaliser des actions coordonnées de développement et de promotion pour la langue et la culture régionales.

L'association a notamment organisé en 2024, huit réunions publiques sur le thème du bilinguisme avec à chaque fois un moment festif pour commémorer les 100 ans de la naissance d'André Weckmann. Pour l'exercice 2025, elle sollicite une aide de 12 000 € pour son fonctionnement et la conduite de projets, ainsi que pour la promotion d'actions mises en œuvre par ses structures membres.

Il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 12 000 €.

Culture et Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft

Créée en 1968, cette association intervient en faveur de la langue et de la culture régionales, notamment au travers de sa revue Land un Sproch. Elle gère à Strasbourg un Centre Culturel Alsacien, un véritable centre de ressources pour ceux qui s'intéressent à l'Alsace. Elle y propose des cours de dialecte et organise des colloques et séminaires. Elle est présente à des salons du livre, dispose d'outils de communications (Internet, Facebook) et agit auprès des pouvoirs publics pour l'amélioration de la situation de la langue dans l'enseignement et la vie sociétale.

Pour l'exercice 2025, parmi ses nouveaux projets, elle entend poursuivre et renforcer son programme d'actions en vue de la promotion de la langue et de la culture régionales à travers quelques nouveaux projets notamment, le renforcement de la synergie avec les autres associations, par la valorisation des locaux mis à disposition d'autres associations et un renforcement des moyens et équipements bureautiques mutualisés. Elle poursuit également des activités en matière d'exposition avec l'Association des Artistes d'Alsace. Elle souhaite renforcer les relations avec l'association Badische Heimat en vue de concrétiser la mise en place du projet de plateforme culturelle transfrontalière du Rhin Supérieur convenu entre les deux associations. Elle mettra sur internet l'ensemble de la collection des revues « Land un Sproch », dont la numérisation est terminée.

L'association sollicite un soutien de 10 000 € pour son fonctionnement en 2025.

Il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 €.

« A livre ouvert / Wie ein offenes Buch »

Créée en novembre 2014, elle a pour objet de promouvoir et de développer, dans un esprit d'ouverture et de dialogue, rencontres et partenariats culturels et artistiques des deux côtés du Rhin. À travers lectures-concerts, présentations d'auteurs, ateliers scolaires, elle prend le temps de l'art et de la littérature, de l'écoute et de la rencontre avec des auteurs de toutes origines et leurs œuvres, dans un esprit d'ouverture et de dialogue des deux côtés du Rhin. En 2025, elle rend notamment hommage à Albert Schweitzer dans le cadre des festivités du 150^{ème} anniversaire de sa naissance à travers des présentations-lectures musicales en français, en allemand et bilingues à Strasbourg, Kehl, Mulhouse, Niederrotweil et Stuttgart. Elle met aussi en perspective la vie et l'œuvre de son épouse Hélène Bresslau et fait découvrir tout au long de l'année de nombreux autres auteurs locaux.

Le budget prévisionnel 2025 de l'Association est de 41 200 €. L'association sollicite un soutien de 5 000 € pour son fonctionnement en 2025.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 3 000 €.

Heimetsproch ùn Tradition

L'association Heimetsproch ùn Tradition, créée en 1984 à Sélestat où elle a son siège, a pour objet d'œuvrer pour la pérennisation de la culture et de la langue régionales, le maintien des dialectes alémaniques alsaciens et francique lorrain ou alsacien.

Depuis l'année 1984, l'association publie cinq fois par an la revue trilingue "D'Heimet zwische Rhin ùn Vogese" qui est adressée à ses 1 000 membres, habitant principalement dans nos deux départements, mais également dans d'autres départements et restés attachés à l'Alsace.

Ses membres apportent également une forte contribution dans les multiples domaines que sont le Friehjohr fer unseri Sproch, le théâtre alsacien, la promotion de l'édition régionale lors des foires du livre ou encore la tenue de Stàmmtisch en langue régionale et l'attribution annuelle du Prix Goldstein.

Dans le cadre de l'année 2025 dédiée au bilinguisme par la Collectivité européenne d'Alsace, l'association diffusera à titre exceptionnel 300 exemplaires supplémentaires de la publication "D'Heimet zwische Rhin ùn Vogese" notamment à toutes les formations théâtrales, aux sociétés d'histoire et aux ambassadeurs du bilinguisme.

La publication est remarquée par sa qualité et son ambition de pérenniser la langue par le biais du bilinguisme.

Cette diffusion supplémentaire en 2025 donnera un écho plus large à l'année du bilinguisme, tout en valorisant la langue régionale ainsi que le travail de l'association et des différents auteurs qui s'y impliquent.

Le budget prévisionnel 2025 de l'association est de 28 090 €. L'association sollicite un soutien de 4 000 € pour l'édition et la diffusion exceptionnelle de sa publication en 2025.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 3 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) ;
- d'approuver la convention de financement au titre de l'année 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'OLCA, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- de verser cette subvention selon les modalités précisées dans la convention précitée ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'Association Eltern Alsace pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- d'approuver la convention de financement avec l'Association Eltern Alsace ayant pour objet de fixer les modalités d'utilisation et de versement de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- de verser cette subvention selon les modalités précisées dans la convention précitée ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € à la Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'Association Culture et Bilinguisme – René Schickele Gesellschaft ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'Association A Livre Ouvert/Wie ein offenes Buch ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'Association Heimetsproch ùn Tradition.

Les crédits afférents aux subventions mentionnées ci-dessus feront l'objet d'un versement unique, hors subvention d'Eltern Alsace pour laquelle les modalités de versement sont prévues dans la convention opérationnelle de partenariat et de financement au titre de l'année 2025/2026, et seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P046	O004	E 01	T 100	1098 - 65-65748-312	200 000,00 €
P046	O003	E 21	T 101	1969 - 65-65748-288	25 000,00 €
P046	O003	E 01	T 100	1969 - 65-65748-288	28 000,00 €
<i>TOTAL</i>					253 000,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.